



# **RECUEIL**

## **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE**

**N° SPECIAL**

**23 décembre 2016**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N°Spécial DIRECCTE.UD92 du 23 décembre 2016**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>	<b>Page</b>
DIRECCTE UT92 n° 2016-434	09.12.2016	Arrêté portant reversement des crédits destinés à l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) dans le cadre de la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) Reliquat de gestion de (s) l'année (s) 2010 à 2016.	3

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté DIRECCTE – UT 92 N° 2016 – 434 du 9 décembre 2016 portant reversement des  
crédits destinés à  
L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)  
Dans le cadre de la généralisation du revenu de solidarité active (RSA)  
Reliquat de gestion de (s) l'année (s) 2010 à 2016**

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.262-32 ;
- Vu** le code du travail, notamment ses articles L.5133-8 à L.5133-10 et R.5133-9 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 31 mars 2010 relatif à la fixation de la fraction des crédits du Fonds national des solidarités actives consacrée à l'aide personnalisée de retour à l'emploi au titre de l'année 2010 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 10 juin 2011 relatif à la fixation de la fraction des crédits du Fonds national des solidarités actives consacrée à l'aide personnalisée de retour à l'emploi au titre de l'année 2011 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 19 janvier 2012 relatif à la fixation de la fraction des crédits du Fonds national des solidarités actives consacrée à l'aide personnalisée de retour à l'emploi au titre de l'année 2012 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 28 mars 2014 relatif à la fixation de la fraction des crédits du Fonds national des solidarités actives consacrée à l'aide personnalisée de retour à l'emploi au titre de l'année 2014 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2010/118 du 12 avril 2010 relative aux conditions d'emploi des crédits de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) pour 2010 ;
- Vu** l'instruction DGCS/SD5A/SD1C/2014/162 du 22 mai 2014 relative aux conditions d'emploi des crédits de l'aide personnalisée de retour à l'emploi pour 2014 ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux du 11 juillet 2011, 19 juillet 2012, 6 juin 2013, 11 décembre 2013 et 3 juillet 2014 portant répartition de (s) l'enveloppe (s) départementale (s) des crédits destinés à l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) dans le cadre de la généralisation du revenu de solidarité active
- Vu** la décision du préfet du *département des Hauts de Seine* ordonnant le reversement de la somme de 963 237,84 € par le conseil Départemental des Hauts de Seine au profit du compte APRE du Fonds national des solidarités actives domicilié à la Caisse des dépôts et consignations,
- Vu** l'arrêté préfectoral MCI n°2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts de Seine donne délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (DIRECCTE°),
- Vu** l'arrêté n°2016-111 du 21 septembre 2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI, à Madame Patricia BOILLAUD, Directrice Régionale Adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts de Seine,

**SUR** proposition du Préfet des Hauts de Seine,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le conseil Départemental des Hauts de Seine effectue un reversement des crédits restants dans sa trésorerie, soit 963 327,84 Ces crédits correspondent aux enveloppes suivantes :

- Enveloppe 2010 de 2 409 719 € (montant total), dont 796 521,01 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)
- Enveloppe 2011 de 2 341 111 € (montant total), dont 1 664 811,76 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)
- Enveloppe 2012 de 338 174 € (montant total), dont 1 493 641,78 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)
- Enveloppe 2013 de 370 556 € (montant total), dont 927 050,94 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)
- Enveloppe 2014 de 737 042 € (montant total), dont 95 603,11 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)
- Enveloppe 2015 de 0 € (montant total), dont 235 357,56 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)
- Enveloppe 2016 de 0 € (montant total), dont 20 378 € ont été consommés au titre de l'APRE (prescriptions et frais de gestion)

**Article 2** : Le versement des crédits mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> s'effectuera en / une seule fois pour la totalité des crédits soit un montant de 963 237,84 €

**Article 3** : Le secrétaire général de la Préfecture des Hauts de Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 9 décembre 2016

P/LE PREFET  
Par délégation et subdélégation  
P/La Directrice Régionale Adjointe  
Responsable de l'Unité Territoriale  
Des Hauts de Seine  
La Directrice du Travail

Claudine SANFAUTE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>